

La Révolution française : chronologie (1789-1799), bibliographie et lexique

jeudi 3 juillet 2014, par [HALSANBE Jihane](#) (Date de rédaction antérieure : 1er mars 2014).

Sommaire

- [Bibliographie](#)
- [Un lexique révolutionnaire](#)

La fin de l'Ancien Régime (1789)

Février-Mars 1789. Rédaction des cahiers de doléances par ordre et baillage. Pour la première fois, les différentes fractions de la Nation s'assemblent et délibèrent de leurs revendications.

5 mai 1789. Ouverture des Etats-généraux à Versailles en présence des députés des trois ordres.

17 juin 1789. À l'initiative des députés du Tiers-Etat qui se voient refuser le vote par tête (1 vote par député) au nom du vote par ordre, proclamation de l'Assemblée nationale.

9 juin 1789. L'assemblée se déclare Assemblée constituante.

11 juillet 1789. Louis XVI renvoie Necker et fait rappeler la troupe.

14 juillet 1789. Prise de la Bastille.

Été 1789. « Grande Peur » : les campagnes entrent en ébullition, les paysans s'attaquent aux châteaux et brûlent les actes seigneuriaux.

4 août 1789. L'assemblée nationale entérine l'abolition des privilèges, suite à la panique provoquée par les jacqueries.

26 août 1789. Vote de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen qui avalise le principe que « tous les hommes naissent libres et demeurent égaux en droits ».

L'échec de la monarchie constitutionnelle (1789-1792)

5-6 octobre 1789. Le roi et sa famille sont ramenés de Versailles à Paris par les femmes du petit peuple.

12 juillet 1790. Vote de la Constitution civile du clergé. Les prêtres doivent prêter serment à la Constitution, ceux qui s'y refusent sont les prêtres dits réfractaires.

14 juillet 1790. Fête de la Fédération en vue de consolider l'unité de la Nation et du roi.

14 juin 1791. Loi Le Chapelier : interdiction des coalitions ouvrières et des corporations.

20-21 juin 1791. Fuite de la famille royale vers Coblençe où elle souhaite rejoindre l'émigration. Elle est interceptée à Varennes.

20 avril 1792. Déclaration de guerre à l'Autriche.

17 juillet 1791. Massacre du Champs de Mars, où 20 000 parisiens se sont rassemblés pour demander la République, par La Fayette, commandant de la Garde nationale. Le divorce entre le peuple de Paris et la fraction timorée de la Convention est consommé.

25 juillet 1792. Manifeste de Brunswick, qui menace Paris de représailles exemplaires si le roi et sa famille se voyaient inquiétés.

10 août 1792. Prise des Tuileries par le peuple de Paris : la famille royale est enfermée à la prison du Temple.

2-5 septembre 1792. Massacres de prêtres et de nobles dans les prisons de la capitale.

20 septembre 1792. Victoire de Valmy, symbolique de l'unité des armées de volontaires.

21 septembre 1792. Sous la pression populaire, la Convention abolit la monarchie et proclame la République.

La République et la Terreur (1792-1794)

21 janvier 1793. Louis XVI est guillotiné

23 février 1793. Levée de 300 000 hommes. Ce décret provoque des soulèvements dans les campagnes. Début du soulèvement vendéen.

2 juin 1793. Les sans-culottes poussent à l'arrestation des députés girondins. Début de la Terreur.

17 juillet 1793. Abolition de toutes les redevances féodales.

5 septembre 1793. Arrestation de Jacques Roux, principale figure des Enragés, puis de ses compagnons qui sont réprimés et dispersés.

29 septembre 1793. Loi sur le maximum des prix.

31 octobre 1793. Exécution des dirigeants girondins. Révolte fédéraliste.

4 février 1794. Abolition de l'esclavage.

Février-Mars 1794. Répression des Hébertistes.

5 avril 1794. Danton, Camille Desmoulins et leurs amis sont arrêtés et guillotins.

10 juin 1794. Début de la « Grande Terreur ».

26 juin 1794. Victoire de Fleurus. Le territoire est libéré. Début de la contre-offensive.

27-28 juillet (9 Thermidor an II). Robespierre, Saint-Just et leurs partisans sont arrêtés et guillotins.

Thermidor et le Directoire

22 août 1795. La Convention adopte la Constitution de l'an III qui instaure un système censitaire où

seuls les hommes riches peuvent voter. Début du Directoire.

5 octobre 1795. Tentative de coup d'Etat royaliste.

26 mai 1797. Exécution de Gracchus Babeuf après l'échec de l'insurrection égalitaire, la « conjuration des Egaux ».

9 novembre 1799. Coup d'Etat du 18 Brumaire an VIII par Napoléon Bonaparte.

Bibliographie

Pour aller plus loin

Yves Benot : *La révolution française et la fin des colonies 1789-1794*. La Découverte, 2004.

La révolution française, une histoire toujours vivante, dir. Michel Briard, Taillandier, 2010.

Daniel Guérin : *Bourgeois et bras nus. Les guerres sociales sous la révolution 1793-1795*, Libertaria, 2013.

Eric Hazan : *Une histoire de la révolution française*. La Fabrique, 2012.

Eric J. Hobsbawm : *L'ère des révolutions (1789-1848)*. Pluriel, 2011.

Michel Vovelle et Jean Numa (préface de) : *Le socialisme et la révolution française, Jean Jaurès et Karl Kautsky*. Demopolis, 2010.

Claude Mazauric : *L'histoire de la révolution française et la pensée marxiste*. PUF/Actuel Marx, 2009.

Albert Soboul : *La révolution française*. PUF, 2010.

Albert Soboul : *Histoire de la révolution française*. Gallimard/Tel, 1984.

Albert Soboul : *Les sans-culottes parisiens en l'an II, mouvement populaire et gouvernement révolutionnaire (1793-1794)*. Points-Seuil histoire, 2004.

DICTIONNAIRE HISTORIQUE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE., dir. Albert Soboul, PUF, 2004.

Un lexique révolutionnaire

Actes seigneuriaux : actes consignants les impôts auxquels les paysans sont soumis vis-à-vis de leurs seigneurs.

Assignats : première forme de monnaie-papier indexée sur les biens nationaux. Ils connaissent une très forte inflation entre 1791 et 1797.

Biens nationaux : le décret du 2 novembre 1789 déclare les domaines et possessions de l'Église, biens nationaux. Ils sont vendus pour tenter de résoudre la crise financière. A partir de mars 1792, les biens des émigrés et des suspects sont à leur tour confisqués pour juguler l'inflation, et servent de caution pour les assignats.

Comité de salut public : gouvernement mis en place par la Convention, composé de 12 membres, pour faire face aux dangers qui menacent la République au printemps 1793. Il s'agit de centraliser le pouvoir pour prendre des mesures énergiques imposées par la guerre. Il fonctionne de manière collégiale, mais du fait de son prestige, Robespierre y a un poids prépondérant.

Directoire : forme de gouvernement en place entre octobre 1795 et novembre 1799, où cinq « directeurs » se partagent le pouvoir. Il est composé de républicains modérés qui rétablissent le suffrage censitaire.

Etats généraux : assemblée des députés des trois ordres du royaume. Alors que le Tiers-Etat représente 98 % de la population, il n'y dispose que d'une voix sur trois, le vote se faisant par ordre. C'est cela qui pousse les députés du Tiers-Etat à former l'Assemblée nationale.

Exclusif colonial : système de monopole commercial à l'avantage des métropoles, contraignant les colonies à vendre la totalité de leurs matières premières à la métropole et à acheter ses produits manufacturés.

Gironde : groupe politique de la Convention dont le chef le plus illustre est Brissot. Ses députés représentent la bourgeoisie commerçante, notamment des grands ports négriers. Ils militent pour la guerre révolutionnaire, se montrent pusillanime quand il s'agit de prendre des mesures face à Louis XVI et se caractérisent par leur hostilité à l'intervention directe des sans-culottes dans la vie politique. Lui sont associées les insurrections fédéralistes qui démarrent après le 2 juin 1793.

Hébertistes ou « Exagérés » : fraction de militants qui se retrouvent autour d'Hébert et de son journal Le Père Duchesne. Issus pour la plupart du club des Cordeliers, ils sont souvent membres de l'administration de la Commune de Paris. Ils se montrent très engagés dans la guerre, pour laquelle ils n'ont de cesse de réclamer des mesures énergiques, militent auprès de la Convention pour que soit adoptée la loi des suspects et pour la loi du maximum, enfin ils sont en pointe dans le mouvement de déchristianisation. En mars 1794, la répression jacobine s'abat sur eux.

Montagnards : terme par lequel sont désignés les députés qui siègent en haut des gradins à la Convention et qui se retrouvent autour des chefs Jacobins.

Sans-culottes : révolutionnaires issus du petit peuple des villes et qui prônent une République égalitaire. Ils jouent un rôle de premier plan, notamment sous la Terreur. Leurs aspirations égalitaires s'imposent à la Convention jacobine avec l'adoption de la loi du maximum.

Régime censitaire : régime où seuls les électeurs payant des impôts, à hauteur du seuil appelé le cens, ont le droit de vote.

Thermidor : le 9 Thermidor an II (27 juillet 1794), la fraction robespierriste est renversée lors d'un coup d'Etat mené par la Convention. A partir de cette date s'amorce une période de réaction sur les terrains sociaux et politiques : les sans-culottes et les Jacobins sont traqués, les formes d'assemblées populaires encore existantes sont démantelées.

Tribunal révolutionnaire : juridiction exceptionnelle qui prend de l'ampleur en mars 1793 pour lutter contre la contre-révolution. Sa compétence est quasi illimitée. Les juges sont nommés par la Convention, les jugements exécutés sans recours possible, les accusés punis de la peine de mort voient leurs biens saisis par la République.

Jihane Halsanbe

P.-S.

* Paru dans la Revue L'Anticapitaliste n°52 (mars 2014). <http://www.npa2009.org/>